

CRFPA ou pas CRFPA (évitons les regrets)

Par **tololo**, le **22/12/2014** à **19:36**

Bonjour à tous !

Je viens ici en ultime recours, car je sais que je pourrais obtenir des retours de personnes qui comprennent ma situation ou en tout cas qui auront été confrontées à ce choix.

En effet, **je suis face à un CHOIX** que beaucoup d'entre nous ont du faire à un moment clef de leur vie étudiante ou professionnelle.

Voilà, j'ai obtenu mon master 2 l'année dernière via une mention en Droit Public des Affaires (marchés publics, contrats publics, etc). Je souhaitais me lancer dans le CRFPA l'été de mon master 2, mais par manque de temps et d'argent (je souhaitais prendre une prépa, mettre toutes les chances de mon côté) ça n'a pas été le cas.

Aujourd'hui via mon stage j'ai obtenu un CDD dans le domaine des marchés publics (juriste marchés publics). Et je suis arrivé en décembre à me poser cette question: est-ce que je me lance dans le CRFPA maintenant ?

Pourquoi hésiter ? La vie de juriste n'est pas si mauvaise, la rémunération peut vite évoluer (elle n'est pas folle au départ). En parallèle, on raconte que la vie d'avocat devient, elle, compliquée...

Mais elle reste une profession prestigieuse, passionnante, etc

Aujourd'hui on me propose un CDI (toujours en tant que juriste) et j'hésite, au point que je suis officiellement inscrit à l'IEJ...

Quelqu'un a-t-il été confronté à cette situation et si oui, comment avez-vous pu réussir à faire un choix. Personnellement j'en suis arrivé à la conclusion, que j'étais totalement incapable de faire ce choix...

Mais voilà, **je ne souhaite pas avoir de regret.**

Des conseils ? des retours d'expérience ? des jeunes avocats dans le domaine du droit public ?

HELP !!!!!!! [smile4]

Par **bulle**, le **23/12/2014** à **07:29**

Bonjour,

J'ai également été confrontée à ce choix et j'ai choisi le métier de juriste plutôt que celui d'avocat. Je vais donc essayer d'appliquer le raisonnement que j'ai eu à votre situation (j'ai pour ma part abandonné la prépa et pris le poste de juriste, choix que je ne regrette pas).

Tout d'abord, on vous propose un CDI, dans votre domaine, chose rare en ce moment quand je vois le nombre de mes anciens camarades à la recherche d'un emploi ou qui travaillent dans un domaine non juridique.

Ensuite, il faut savoir que le droit des marchés publics est très porteur mais surtout pour les postes de juriste, les postes d'avocat restent extrêmement rares dans ce domaine: [url=http://www.indeed.fr/emplois?q=droit+des+marchés+publics&start=50]voir le résultat quand on tape "droit des marchés publics" sur un site d'offres d'emplois[/url] (que des postes de juristes... quasi jamais d'avocat).

De plus, quel que soit votre choix au final, de l'expérience ne pourra être qu'un atout. Aussi, pourquoi ne pas prendre ce CDI et préparer le barreau en parallèle (si vous y tenez vraiment). Avec un salaire, vous pourrez vous payer une prépa privée et vous préparez mieux qu'avec l'IEJ. De plus, si vous n'avez pas le CRFPA, vous aurez toujours un emploi et de l'expérience derrière vous.

Pour le choix du métier, vous comprendrez qu'on ne peut pas choisir pour vous mais seulement vous donner des indications.[smile3]

Par Yann, le 23/12/2014 à 08:47

Comme toujours, les conseillers ne sont pas les payeurs...

Pour ma part après un M2 contrats publics j'ai pris la direction des collectivités territoriales. Je n'étais pas tenté par le métier d'avocat, mais j'ai pas mal de camarades de promo qui y sont passés.

Vu ta situation je dirais, un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Car ce n'est pas parce qu'on tente de devenir avocat qu'on y parvient, ou même qu'on y parvient du premier coup... De plus, tu seras avocat [s]spécialisé en droit public[/s], du moins pour commencer. Ça veut dire que tu ne vas forcément faire que des MP ou des contrats publics au sens large. Tu vas devoir en passer par toutes sortes de contentieux administratifs avec plus ou moins de rapports.

Être avocat aujourd'hui c'est loin d'être une sinécure quand on part de zéro, il faut faire son trou, et même s'il reste "plus facile" d'être avocat publiciste que spécialisé en droit de la famille, tu vas manger de vache enragée au moins au départ. De plus la rémunération ne sera pas forcément beaucoup plus mirobolante que ce que tu as dans le privé.

Bref tout ça pour dire que moi je choisirai le CDI, avec si tu en as la motivation, l'idée de tenter le CRFPA en parallèle.

Par **tololo**, le **23/12/2014** à **13:45**

Il est vrai que refuser un CDI dans cette période est un peu fou... Mais je tente de voir plus loin.

En effet, le métier d'avocat est peut être compliqué pour les premières années, mais est-ce vraiment si "compliqué" que cela ? On raconte que beaucoup d'avocats gagnent peu. On nous balance des tonnes des chiffres qui ne veulent rien dire. Je trouve que l'on a aucune visibilité sur ce métier, on entend tout et rien.

Le métier doit être passionnant (on voit rarement les mêmes choses...) et la rémunération doit tout de même évoluer. Je pense qu'elle doit être plus élevée que celle du juriste.

Il est vrai qu'avocat, uniquement dans le domaine des contrats publics, c'est un peu juste. Mais cela reste une spécialité, être avocat en droit public peut aussi être très intéressant, beaucoup sont des généralistes publicistes (je pense) avec spécialité.

Ma question est donc la suivante: la spécialité "droit public" est-elle viable pour un jeune avocat ?

En revanche passer le CRFPA, en même temps qu'être juriste, je pense que c'est compliqué ^^.

Par **Yn**, le **23/12/2014** à **14:37**

[citation]On nous balance des tonnes des chiffres qui ne veulent rien dire. Je trouve que l'on a aucune visibilité sur ce métier, on entend tout et rien. [/citation]

C'est normal, le métier d'avocat ne recouvre pas une réalité, mais des réalités très variables.

Certes, le titre est le même mais peut-on comparer l'associé d'un grand cabinet et le jeune collaborateur tout juste diplômé ? Peut-on encore comparer l'avocat spécialisé dans une filière recherchée et celui qui demeure très généraliste ?

On peut multiplier les exemples à l'envie, la conclusion est la même : le grand public pense qu'il s'agit d'une profession bien identifiée, les juristes savent bien que c'est loin d'être le cas.

[citation]Le métier doit être passionnant (on voit rarement les mêmes choses...) et la rémunération doit tout de même évoluer.[/citation]

Idem, il faut distinguer. Un jeune avocat employé dans un gros cab va être affecté à un secteur précis, voire un poste précis pour ne traiter qu'un type de dossier, il ne faut pas croire que *every day is a new day*. Par contre, l'avantage est d'avoir une visibilité : les salaires augmentent régulièrement, les possibilités d'association, etc.

Peut-être que l'avocat à son compte sera plus diversifié mais il aura probablement plus de mal à boucler les fins de mois. Sa rémunération peut augmenter s'il arrive à se constituer une clientèle, mais c'est assez difficile face à la concurrence.

[citation]Je pense qu'elle doit être plus élevée que celle du juriste. [/citation]

Toujours pareil, il faut distinguer : sur Paris, un jeune avocat en droit des affaires dans un bon

cab gagne bien, voire très bien sa vie (il ne compte pas ses heures en même temps). Un jeune avocat sans spécialisation ou spécialisé dans un domaine bouché aura selon moi les pires difficultés.

Franchement, c'est loin d'être évident. Surtout, il n'y a pas que la rémunération : 40 ou 50k/an... oui, mais pour combien d'heures ? pour quelle pression ? Ne vaut-il pas mieux 39h/sem. pour une rémunération à 25k/an ?

Bref, l'argent est une chose, mais il n'y a pas non plus que ça dans la vie. La situation doit être envisagée dans sa globalité.

Surtout, il faut comparer ce qui est comparable : le métier de juriste d'entreprise est déjà difficile à cerner alors vouloir le comparer avec le métier d'avocat, également difficile à cerner... assez délicat !

Par **ainezumi**, le **23/12/2014** à **17:23**

Bonsoir Tololo,

Je me situe dans la même situation que toi, à peu de choses près.

A l'issue de mon M2, en septembre dernier, j'ai été recrutée par une grosse boîte dans la région PACA, en CDI, une chose inespérée par les temps qui courent pour une jeune diplômée avec une petite expérience en CDD...

Et de la même manière, je me demande si je ne vais pas regretter de ne pas avoir au moins tenté le CRFPA ! Sans aucun stage en cabinet, comment puis-je savoir si ce métier peut me plaire ?

Je t'avoue que j'ai une idée claire du métier de juriste, et j'aime cette vision globale du fonctionnement de l'entreprise dans laquelle on travaille, de la gestion d'un dossier depuis son stade embryonnaire jusqu'à la gestion des contentieux éventuels qui naissent à l'issue de son accomplissement.

D'un autre côté, je vois que les sociétés que je vise accueillent de plus en plus d'anciens avocats... Par ailleurs, je travaille en lien étroit avec des avocats qui défendent les intérêts de la boîte qui m'emploie et c'est limite mystique pour moi, je me dis avocat, c'est beau. C'est l'accomplissement d'un cursus juridique, et j'ai cette impression que sans avoir ne serait-ce que tenté le CRFPA, on n'a pas vraiment "été jusqu'au bout". Ce qui est stupide si tu veux être juriste d'entreprise, mais j'ai cette once d'impression de ne pas avoir été jusqu'au bout de mes possibilités.

Les perspectives salariales sont également plus importantes, mais à quel prix ?

Ce dont je suis certaine, c'est que je refuse de passer à côté de ma vie. Je vois l'expérience des uns et des autres en cabinets, et je vois surtout qu'ils y sont trop souvent.

Alors c'est bien beau de prétendre à 6 000 euros/mois dans un grand cab international parisien, mais à quoi bon si on n'a pas le temps de les dépenser, d'en profiter et d'en faire profiter ?

Et ce dont je suis aussi certaine, c'est que j'aurais énormément de mal à le préparer en cours du soir si je m'inscrivais à l'IEJ (je bosse environ 55h/semaine et le week-end j'aspire à autre chose qu'à étudier le Droit...), et que si par chance je parvenais à obtenir le CRFPA, j'aurais également énormément de mal à repartir sur 1 an et demi de formation non rémunérée et

dont 1 an sous le statut de stagiaire. Quand on a été juriste, géré ses dossiers, contribué à des grands projets, on a du mal à repasser au statut de "petit stagiaire"... Pour avoir déjà expérimenté le passage au statut de stagiaire après être passée par le stade juriste pendant près d'un an en CDD à gérer mes propres dossiers, je ne pense pas que je pourrais supporter de le vivre pendant un an...

Sans compter la démission qui s'impose ! Et quitter un CDI dans la conjoncture actuelle, c'est comparable à du suicide... !

Aujourd'hui, je sais que je ne souhaite pas forcément être avocate, mais que je voudrais en avoir la possibilité si un jour je change d'avis. A cette différence près par rapport à toi, c'est que j'aimerais beaucoup exercer aux U.S.A. le métier de juriste, qui nécessite par contre le barreau américain parce que le "privilege", fameux secret des correspondances nous permet d'être impliqués dans des dossiers sensibles, ce qui n'est pas le cas autrement (autrement, on accède à des postes de "Paralegal", ou "Legal Secretary"...). Et là ce n'est plus tant la barrière "études" qui pose problème, c'est surtout la barrière financière (un LLM dont les frais de scolarité s'élèvent à 50,000 sans compter une année de vie sans pouvoir travailler...). Mais c'est un autre sujet.

Je comprends ton désarroi, et **il nous reste une possibilité qui est celle d'exercer notre métier de juriste pendant 8 ans et de profiter de la passerelle** qui nous est donnée à l'issue de 8 années d'expérience en tant que juriste dans une ou plusieurs entreprises, et qui nous permet de devenir avocat. Pour les précisions quant à cette passerelle, il me semble qu'elle nous permet de passer quelques épreuves du CAPA pour obtenir le CAPA.

Pour ma part je n'ai rien décidé, qui sait peut-être que je vais le tenter l'an prochain, mais je me dis que si j'ai des regrets, dans 8 ans je pourrai, si cela n'a pas changé, bénéficier de cette passerelle...

Bref, le choix est rude et je te comprends tellement ! Bonne chance dans ton choix !